



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal a débuté à 20h15 sous la présidence de M. Pierre MOLES.

Présents : P MOLES, L. ESCARPE, N. BLADOU, A. DUMAZEL, L. LACATON, A CHAMBON, I. DELPON, V. FRANCOIS, L. LEROY, M. MAYONOVE, S. MOUSSIE, E. NAULT, S. RODRIGUES

Excusés : JP. LABAU donne pouvoir à L. ESCARPE
M. LECRU donne pouvoir à V. FRANCOIS

Nombre de Conseillers : 15
Présents : 13
Votants : 15

Secrétaire de séance : Sandrine MOUSSIE

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2025,
- Acquisition de terrain rue de Soupette dans le cadre de la liaison douce,
- Décisions modificatives : Commune et Service des Eaux,
- Service des Eaux : Effacement de dette.
- Syndicat d'Assainissement BIARS-BRETENOUX : modification des statuts.
- Achat de terrain – Burniquel,
- Point illuminations de Noël et aménagements du rond-point de Castelnau,
- Questions diverses.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2025

	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juillet 2025	<u>Scrutin</u> : Unanimité
--	---	---------------------------------------

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juillet 2025.
Sans observation, le PV est soumis à son approbation.

DE_20250910_01	ACHAT DE TERRAIN SOUPETTE – LIAISON DOUCE	<u>Scrutin</u> : Unanimité
-----------------------	--	---------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 janvier 2025 ayant pour objet l'achat par la commune, d'une partie des parcelles A821 et A826, en vue de l'élargissement de la liaison douce.
Le bornage étant réalisé, il propose, au Conseil Municipal, l'achat des parcelles A1116 et A1118 d'une contenance totale de 418m² pour un montant de 5 000 euros.
Le Conseil Municipal, accepte l'achat, par la commune de ces parcelles.

DE_20250910_02	DECISION MODIFICATIVE 1 : SERVICE DES EAUX	<u>Scrutin</u> : Unanimité
-----------------------	---	---------------------------------------

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2025

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 2158 / 64	Autres	15 000.00
Total		15 000.00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2158 / 63	Autres	15 000.00
Total		15 000.00

DE_20250910_03	DECISION MODIFICATIVE 3 : COMMUNE	<u>Scrutin</u> : Unanimité
-----------------------	--	---------------------------------------

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2025

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 21318 / 348	Autres bâtiments publics	10 000.00
Total		10 000.00

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2025

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 21318 / 349	Autres bâtiments publics	10 000.00
Total		10 000.00

DE_20250910_04	DECISION MODIFICATIVE 4 COMMUNE	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	--	---------------------------------------

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote de VC suivants, sur le budget de l'exercice 2025

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 2151 / 352	Réseaux de voirie	400.00
Total		400.00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2111 / 353	Terrains nus	400.00
Total		400.00

DE_20250910_05	EFFACEMENT DE DETTE – SERVICE DES EAUX	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	---	---------------------------------------

Madame le Comptable du Trésor nous fait part d'un effacement de dette concernant des titres sur le budget du service des eaux pour un montant de 164,13 €.

Elle expose qu'elle ne peut recouvrer les titres correspondant aux années 2022-2023 car la commission de surendettement des particuliers du Lot a conféré force exécutoire au rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour les dossiers de plusieurs de nos administrés.

Le Conseil Municipal décide d'effacer cette dette correspondant sur le budget du service des eaux pour un montant de 164,13 €.

DE_20250910_06	SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT : MODIFICATION DES STATUTS	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	---	---------------------------------------

Monsieur le Maire présente la délibération du Syndicat d'Assainissement Biars-Bretenoux en date du 10 juin 2025 ayant pour objet le retrait de la délibération du 31 mars 2025 et l'approbation des statuts modifiés.

Le Président du Syndicat d'Assainissement Biars-Bretenoux invite les communes à émettre un avis sur la délibération et les statuts modifiés du Syndicat.

Madame FRANCOIS prend la parole et indique les interrogations de M. LECRU dont elle a le pouvoir :

- Il aurait été bien qu'une alternance de présidence soit prévue dans les statuts
- Il n'est pas formulé explicitement dans l'article 8, la prise en charge des extensions de réseaux.

Le Conseil Municipal décide d'approuver les statuts du Syndicat d'Assainissement Biars-Bretenoux et demande que par une modification des statuts, dans les 6 prochains mois, l'article 8 « Compétences » soit modifié avec l'ajout explicite de la prise en charge des extensions de réseaux.

DE_20250910_07	ACQUISITION TERRAIN BURNIQUEL PAR VOIE DE PREEMPTION	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	---	---------------------------------------

Monsieur le Maire indique avoir reçu 16/04/2025, la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée sous le n° 0460382500003, adressée par Maître Sylvie NEYRAT, notaire à Biars-sur-Cère, en vue de la cession moyennant le prix de 500€, d'une propriété sise à « Burniquel », cadastrée section B numéros 1499, 1500 et 1501, d'une superficie totale de 1473m², appartenant à Monsieur Jean-Luc DIAZ et Madame Martine DIAZ,

Il explique que par courrier en date du 14/05/2025, la commune de Bretenoux a indiqué sa volonté de se porter acquéreur aux prix et conditions de la DIA, en vue d'un projet de création d'un lieu intergénérationnel autour du lac de Burniquel. Ce lieu fait l'objet d'un emplacement réservé au PLU de la commune (ER12). Afin de pouvoir mener à bien ce projet, il est important pour la commune de Bretenoux d'avoir la maîtrise foncière des terrains limitrophes.

Considérant le constat contradictoire de visite dudit bien en date du 02/06/2025 avec les services de CAUVALDOR.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir par voie de préemption un bien situé au lieu-dit « Burniquel » cadastré B1499, 1500 et 1501, d'une superficie totale de 1473m², appartenant à Monsieur Jean-Luc DIAZ et Madame Martine DIAZ au prix de 500€.

	Questions diverses	
--	---------------------------	--

Laurence LACATON demande au Conseil Municipal de se positionner sur l'aménagement du rond-point de Castelnau.

Le Conseil Municipal vote ainsi : place des Consuls 11 voix, le blason 1 voix et le B 2 voix (Mme FRANCOIS ne se prononce pas pour M. LECRU).

Laurent ESCARPE fait part d'un devis pour la mise en place d'une climatisation dans la salle de motricité du groupe scolaire Pierre Loti permettant ainsi d'avoir 2 salles (avec la cantine) où les enfants pourraient aller en cas de grosses chaleurs. Sa mise en place pourrait-être février 2026.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Nathalie BLADOU explique le problème des enseignantes dont les ordinateurs ne passeront pas à Windows 11.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au changement des 6 ordinateurs.

Laurence LACATON présente les illuminations prévues pour Noël.

Le Conseil Municipal valide.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2025

Laurence LACATON indique que des planches des transats de l'île de la Bourgnatelle ont été cassées mais indique que le coût d'acheminement est important et qu'il conviendrait de commander les planches en même temps que du mobilier urbain comme des poubelles par exemple afin de ne pas avoir de frais de port.

Le Conseil Municipal, compte tenu de l'époque de l'année, propose l'achat de poubelles et les planches de transat sur le budget 2026.

Laurence LACATON demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'âge des invités au repas des aînés compte tenu du nombre limité à 120 personnes (maximum pour la salle Ayroles) et mentionne qu'il aura lieu le 18 janvier 2026. Elle précise que l'année dernière l'âge était fixé à 72 ans et plus.

Le Conseil Municipal, compte tenu de l'accroissement de la population des plus de 70 ans et de la taille de la salle, décide que les personnes invitées au repas des aînés seront celle de 73 ans et plus.

Monsieur le Maire programme les vœux à la population le 09 janvier 2026.

Laurence LACATON indique qu'une réunion de préparation au marché de Noël aura lieu le 23 septembre 2025 à 18h00 en mairie.

Sandrine MOUSSIE signale que le marquage de la place handicapée, place du 08 mai ne se voit pas bien.

Laurent ESCARPE l'informe que le marquage est prévu après la fête votive.

Nathalie BLADOU fait la présentation des cartes postales sélectionnées pour mettre sur les dibonds qui seront accrochés dans la Bastide et sur les vitres arrière de la mairie.

Fin de séance : 22h50

Signature du secrétaire de séance



Signature du Maire

